

Rapport d'évaluation

**Politique institutionnelle
d'évaluation des apprentissages**

du Collège André-Grasset

Troisième rapport d'évaluation

3 avril 2003

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

1. Introduction

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège André-Grasset, soumise à la Commission en décembre 1994, a été jugée entièrement satisfaisante. En mai 2002, le Collège a transmis une version révisée, que la Commission a jugée partiellement satisfaisante. Le 17 février dernier, il a fait parvenir une nouvelle version de sa politique.

2. Évaluation de la politique révisée

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué cette nouvelle version lors de sa réunion tenue le 3 avril 2003. Cette évaluation a été réalisée conformément au Cadre de référence de l'évaluation des PIEA, publié en janvier 1994. Elle a porté sur l'ajout effectué à la politique, à la suite de la recommandation formulée par la Commission en août 2002.

Cette dernière recommandait au Collège de hausser la proportion de l'évaluation finale dans un cours ou de mentionner explicitement que pour réussir son cours, l'élève doit obtenir la note de passage à cette évaluation finale. L'ajout effectué à la PIEA du Collège prévoit que la pondération minimale de l'évaluation finale d'un cours est maintenant de 30 points de la note totale, à moins d'une autorisation particulière de la direction des études ou d'un responsable de la formation continue. Advenant une telle autorisation, l'élève doit obtenir la note de passage à l'évaluation finale pour réussir le cours. La Commission remarque l'effort fait par le Collège. Elle considère toutefois qu'une pondération de 30 points à l'évaluation finale demeure encore trop faible pour mesurer l'atteinte des compétences. La Commission *suggère* que la pondération soit haussée afin d'attester que l'évaluation finale vérifie bien le degré de maîtrise de la compétence visée par le cours.

3. Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge que la PIEA du Collège André-Grasset est maintenant **satisfaisante**. Elle estime que cette politique est apte à assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Danielle Cossette, agente de recherche